

PERMIS "INSTALLATION Puits GÉOTHERMIE"

Nom du requérant:

Téléphone:

Adresse:

Adresse des travaux:

Entrepreneur:

Téléphone:

Adresse:

Nom du Puisatier:

Date:

Date début des travaux:

Date fin des travaux:

Type de travaux :

Valeur des travaux:

txs incluses

Résidentiel: _____ Agricole: _____ Commercial: _____

Type de forage:

Zone inondable:

Spécification de construction de l'installation souterraine:

Méthode de forage:

Tubage:

Profondeur

Longueur

Diamètre intérieur:

Type de système:

Construction neuve: Oui Non

Est-ce qu'il y a un ou des puits existant sur le terrain: Oui Non Quantité:

RENSEIGNEMENT ET DOCUMENTS ADDITIONNELS REQUIS POUR UN OUVRAGE DE FORAGE GÉOTHERMIE:

Un croquis et/ou plan d'implantation en coordonnées doit être fourni.

Conformité des travaux

Un rapport doit nous être remis dans les 30 jours suivant la fin des travaux.

Le rapport de forage doit, le cas échéant, être signé par une personne en mesure de certifier que les travaux ont été effectués selon les normes.

Information supplémentaire;

*SIGNATURE
REQUÉRANT*

Coût du permis:
Règ. 2011-190 Annexe 1

À compter du moment où l'ensemble des renseignements et documents exigés sont fournis, conformes et ne comportent pas d'erreurs, le fonctionnaire désigné dispose d'un délai de 30 jours ouvrables pour délivrer ou refuser une demande permis. (Art. 44 RÈGLEMENTS SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – RÈGLEMENT NO 2011-190 VERSION REFONDUE (21 octobre 2020))